

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3930

18 décembre 2014

SOMMAIRE

Adenium Solar Energy Europe S.à r.l. ...	188596	Boleo International S.à r.l.	188594
Advanced OEM Solutions S.A.	188596	Bourmicht S.A.	188623
AFI.ESCA Holding s.à r.l.	188640	Bourmicht S.A.	188623
AGEFISC Luxembourg S.à r.l.	188595	BPA S.A.	188623
Agro-Projekt S.A.	188595	Burberry Luxembourg Investments S.à r.l.	188607
Alacer Gold Holdings Corp. S.à r.l.	188595	Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l.	188606
Alacer Minerals Development Corp. S.à r.l.	188596	Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl	188606
Alison Holdco S.à r.l.	188597	Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl	188606
Al Lake & Cy S.C.A.	188623	Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl	188607
Apollo Feeder TH Sàrl	188595	Burberry Luxembourg (No.5) Sàrl	188607
Arbitrade S.A.	188595	Butterfly AM S.à r.l.	188607
Arno S.à r.l.	188594	Fidocom S.A.	188639
Auto Team s.à r.l.	188594	Fiduciaire Arbo S.A.	188639
Barbat S.A.	188608	Financial Investments Company S.A. ...	188639
Bartella S.A.	188608	much-net financial software & services	
Becht s.à r.l.	188610	S.à r l	188596
Bendor	188610	much-net financial software & services	
Best-Lux S.à r.l.	188610	S.à r l	188596
Bewood S.A.	188611	much-net financial software & services	
BigBoard Holding S.A.	188594	S.à r l	188596
BJ Investments S.à r.l.	188614	NyxCo Consulting S.A.	188608
B.N.B Plâtre S.à r.l.	188594	Sublime Investments S.à r.l.	188606
BNP Paribas General Partner AFVII	188622	Vosne S.C.A.	188633
Boesen Ihr Gärtner	188622		

Arno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 20.588.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARNO SARL

Référence de publication: 2014193120/10.

(140216306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Boleo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.016.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193139/10.

(140215549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193137/10.

(140215951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

B.N.B Plâtre S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3861 Schiffange, 141, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 156.158.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193129/10.

(140216194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Auto Team s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193127/10.

(140215173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Apollo Feeder TH Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193107/10.

(140215516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Arbitrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.075.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour ARBITRADE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014193109/14.

(140216331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Agro-Projekt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 92.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193087/10.

(140215856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

AGEFISC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.427.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193083/10.

(140215487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Alacer Gold Holdings Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193043/10.

(140216170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Alacer Minerals Development Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193045/10.

(140216172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

much-net financial software & services S.à.r l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.170.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193022/9.

(140216155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

much-net financial software & services S.à.r l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.170.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193023/9.

(140216156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

much-net financial software & services S.à.r l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.170.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193024/9.

(140216157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Adenium Solar Energy Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.213.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193031/11.

(140215529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Advanced OEM Solutions S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193033/9.

(140216325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Alison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.376.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of two thousand fourteen,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself acting as general partner of Triton Fund IV L.P. a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487 ("Triton Fund IV");

hereby represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2014.

(2) Triton Managers IV Limited, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P. acting as general partner of Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1488 ("Triton Fund IV F&F No.2 L.P.");

hereby represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2014.

(3) Triton Managers IV Limited, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P. acting as general partner of Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1563 ("Triton Fund IV F&F No. 3");

hereby represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2014.

(4) Triton Managers IV Limited, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P. acting as general partner of Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1564 ("Triton Fund IV F&F No. 4");

hereby represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2014.

(5) Triton Managers IV Limited, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P. acting as general partner of Triton Fund IV Executives L.P. a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1489 ("Triton Fund IV Executives L.P.");

hereby represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2014.

(6) TFF IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493 ("Triton Fund IV F&F L.P.");

hereby represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2014.

(collectively, the "Shareholders")

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Alison Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of the undersigned notary

dated 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2063 of 24 August 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178376 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 20 March 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1479 of 7 June 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-).

2. To issue ninety-nine thousand two hundred sixty-two (99,262) ordinary shares, eighty-two (82) class A shares, eighty-two (82) class B shares, eighty-two (82) class C shares, eighty-two (82) class D shares, eighty-two (82) class E shares, eighty-two (82) class F shares, eighty-two (82) class G shares, eighty-two (82) class H shares and eighty-two (82) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and having the same rights and privileges as the existing shares of the various classes.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of nine million four hundred fifty-nine thousand five hundred euro (EUR 9,459,500.-), by Triton Fund IV L.P., Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., Triton Fund IV Executives L.P. and Triton Fund IV F&F L.P and to accept full payment for these new shares by contributions in kind.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.

5. Miscellaneous.

The Shareholders requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue ninety-nine thousand two hundred sixty-two (99,262) ordinary shares, eighty-two (82) class A shares, eighty-two (82) class B shares, eighty-two (82) class C shares, eighty-two (82) class D shares, eighty-two (82) class E shares, eighty-two (82) class F shares, eighty-two (82) class G shares, eighty-two (82) class H shares and eighty-two (82) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and having the same rights and privileges as the existing shares of the various classes.

Subscription and payment

Thereupon appeared:

(1) Triton Fund IV L.P., aforementioned (the "Subscriber 1"), represented as stated above.

The Subscriber 1 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind of a claim held against the Company in an amount of nine million forty-five thousand three hundred sixty-seven euro and eighty-one cent EUR 9,045,367.81 (the "Contribution 1");

(2) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., aforementioned (the "Subscriber 2"), represented as stated above.

The Subscriber 2 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind of a claim held against the Company in an amount of fourteen thousand forty-four euro and forty-four cent (EUR 14,044.44) (the "Contribution 2");

(3) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., aforementioned (the "Subscriber 3"), represented as stated above.

The Subscriber 3 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind of a claim held against the Company in an amount of one hundred ninety-six thousand one hundred fourteen euro and thirty-six cent (EUR 196,114.36) (the "Contribution 3");

(4) Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., aforementioned (the "Subscriber 4"), represented as stated above.

The Subscriber 4 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind of a claim held against the Company in an amount of one hundred seventy-four thousand two hundred thirty-nine euro and twenty-four cent (EUR 174,239.24) (the "Contribution 4");

(5) Triton Fund IV Executives L.P., aforementioned (the "Subscriber 5"), represented as stated above.

The Subscriber 5 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind of a claim held against the Company in an amount of twenty-eight thousand sixty-two euro and fifteen cent (EUR 28,062.15) (the "Contribution 5"); and

(6) Triton Fund IV F&F L.P., aforementioned (the "Subscriber 6"), represented as stated above.

The Subscriber 6 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind of a claim held against the Company in an amount of two thousand six hundred seventy-two euro (EUR 2,672.-) (the "Contribution 6", together with the Contribution 1, Contribution 2, Contribution 3, Contribution 4 and Contribution 5 the "Contributions in Kind").

Name	Number of shares	Share Premium
Triton Fund IV L.P.	94,928 ordinary shares	EUR
	76 class A shares	9,044,411.69
	76 class B shares	
	76 class C shares	
	76 class D shares	
	76 class E shares	
	76 class F shares	
	76 class G shares	
	76 class H shares	
	76 class I shares	
Triton Fund IV F&F No. 2 L.P.	139 ordinary shares	EUR 14,042.96
	1 class A share	
	1 class B share	
	1 class C share	
	1 class D share	
	1 class E share	
	1 class F share	
	1 class G share	
	1 class H share	
	1 class I share	
Triton Fund IV F&F No. 3 L.P.	2,055 ordinary shares	EUR 196,093.63
	2 class A shares	
	2 class B shares	
	2 class C shares	
	2 class D shares	
	2 class E shares	
	2 class F shares	
	2 class G shares	
	2 class H shares	
	2 class I shares	
Triton Fund IV F&F No. 4 L.P.	1,833 ordinary shares	EUR 174,220.82
	1 class A share	
	1 class B share	
	1 class C share	
	1 class D share	
	1 class E share	
	1 class F share	
	1 class G share	
	1 class H share	
	1 class I share	
Triton Fund IV Executives L.P.	288 ordinary shares	EUR 28,059.18
	1 class A share	
	1 class B share	
	1 class C share	
	1 class D share	
	1 class E share	
	1 class F share	
	1 class G share	
	1 class H share	

	1 class I share	
Triton Fund IV F&F L.P.	19 ordinary shares	EUR 2,671.72
	1 class A share	
	1 class B share	
	1 class C share	
	1 class D share	
	1 class E share	
	1 class F share	
	1 class G share	
	1 class H share	
	1 class I share	
Total:	99,262 ordinary shares	EUR 9,459,500.-
	82 class A shares	
	82 class B shares	
	82 class C shares	
	82 class D shares	
	82 class E shares	
	82 class F shares	
	82 class G shares	
	82 class H shares	
	82 class I shares	

The Contributions in Kind represent an aggregate amount of nine million four hundred sixty thousand five hundred euro (EUR 9,460,500.-).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of claims against the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions in Kind are described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contributions in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Shares, together with the share premium thereon."

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the ninety-nine thousand two hundred sixty-two (99,262) new ordinary shares, eighty-two (82) new class A shares, eighty-two (82) new class B shares, eighty-two (82) new class C shares, eighty-two (82) new class D shares, eighty-two (82) new class E shares, eighty-two (82) new class F shares, eighty-two (82) new class G shares, eighty-two (82) new class H shares and eighty-two (82) new class I shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) divided into:

- one million three hundred forty thousand two hundred sixty-two (1,340,262) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty-two (1,082) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty-two (1,082) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty-two (1,082) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty-two (1,082) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty-two (1,082) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- one thousand eighty-two (1,082) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty-two (1,082) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty-two (1,082) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand eighty-two (1,082) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand two hundred euro (EUR 4.200,-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796 («Triton Managers IV Limited»), agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487 («Triton Fund IV»),

ici représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 21 novembre 2014.

(2) Triton Managers IV Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P. agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1488 («Triton Fund IV F&F No.2»),

ici représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 21 novembre 2014.

(3) Triton Managers IV Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P. agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1563 («Triton Fund IV F&F No.3»),

ici représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 21 novembre 2014.

(4) Triton Managers IV Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P. agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1564 («Triton Fund IV F&F No.4»),

ici représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 21 novembre 2014.

(5) Triton Managers IV Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P. agissant en tant que general partner de Triton Fund IV Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1489 («Triton Fund IV Executives L.P.»),

ici représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 21 novembre 2014.

(6) TFF IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 110817, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1493 ("Triton Fund IV F&F L.P.");

ici représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 21 novembre 2014.

(ensemble, les «Associés»)

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Alison Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2063 en date du 24 août 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178376.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 mars 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1479 du 7 juin 2014.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-).

2. Émission de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-deux (99.262) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie H et quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes des différentes classes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec une prime d'émission pour montant total de neuf millions quatre cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 9.459.500,-) par Triton Fund IV L.P., Triton Fund IV F&F No.2 L.P., Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., Triton Fund IV Executives L.P. et Triton Fund IV F&F L.P., et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en nature.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

5. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-deux (99.262) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie H et quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes des différentes classes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu:

(1) Triton Fund IV L.P., susmentionné (le «Souscripteur 1»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société consistant en une portion d'un prêt représentant un montant de neuf millions quarante-cinq mille trois cent soixante-sept euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 9.045.367,81) (l'«Apport 1»).

(2) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., susmentionné (le «Souscripteur 2»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société d'un montant de quatorze mille quarante-quatre euros et quarante-quatre centimes (EUR 14.044,44) (l'«Apport 2»).

(3) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., susmentionné (le «Souscripteur 3»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société d'un montant de cent quatre-vingt-seize mille cent quatorze euros et trente-six centimes (EUR 196.114,36) (l'«Apport 3»).

(4) Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., susmentionné (le «Souscripteur 4»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société d'un montant de cent soixante-quatorze mille deux cent trente-neuf euros et vingt-et-un centimes (EUR 174.239,21) (l'«Apport 4»);

(5) Triton Fund IV Executives L.P., susmentionné (le «Souscripteur 5»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société d'un montant de vingt-huit mille soixante-deux euros et quinze centimes (EUR 28.062,15) (l'«Apport 5»);

(6) Triton Fund IV F&F L.P., susmentionné (le «Souscripteur 5»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société d'un montant de deux mille six cent soixante-douze euros (EUR 2.672,-) (l'«Apport 6», avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3, l'Apport 4 et l'Apport 5 les «Apports en Nature»).

Nom	Nombre de parts sociales	Share Premium
Triton Fund IV L.P.	94.928 parts sociales ordinaires 76 parts sociales de catégorie A 76 parts sociales de catégorie B 76 parts sociales de catégorie C 76 parts sociales de catégorie D 76 parts sociales de catégorie E 76 parts sociales de catégorie F 76 parts sociales de catégorie G 76 parts sociales de catégorie H 76 parts sociales de catégorie I	EUR 9.044.411,69
Triton Fund IV F&F No. 2 L.P.	139 parts sociales ordinaires 1 part sociale de catégorie A 1 part sociale de catégorie B 1 part sociale de catégorie C 1 part sociale de catégorie D 1 part sociale de catégorie E 1 part sociale de catégorie F 1 part sociale de catégorie G 1 part sociale de catégorie H 1 part sociale de catégorie I	EUR 14.042,96
Triton Fund IV F&F No. 3 L.P.	2.055 parts sociales ordinaires 2 parts sociales de catégorie A 2 parts sociales de catégorie B	EUR 196.093,63

	2 parts sociales de catégorie C	
	2 parts sociales de catégorie D	
	parts sociales de catégorie E	
	parts sociales de catégorie F	
	2 parts sociales de catégorie G	
	2 parts sociales de catégorie H	
	2 parts sociales de catégorie I	
Triton Fund IV F&F No. 4 L.P.	1.833 parts sociales ordinaires	EUR 174.220,82
	1 part sociale de catégorie A	
	1 part sociale de catégorie B	
	1 part sociale de catégorie C	
	1 part sociale de catégorie D	
	1 part sociale de catégorie E	
	1 part sociale de catégorie F	
	1 part sociale de catégorie G	
	1 part sociale de catégorie H	
	1 part sociale de catégorie I	
Triton Fund IV Executives L.P.	288 parts sociales ordinaires	EUR 28.059,18
	1 part sociale de catégorie A	
	1 part sociale de catégorie B	
	1 part sociale de catégorie C	
	1 part sociale de catégorie D	
	1 part sociale de catégorie E	
	1 part sociale de catégorie F	
	1 part sociale de catégorie G	
	1 part sociale de catégorie H	
	1 part sociale de catégorie I	
Triton Fund IV F&F L.P.	19 parts sociales ordinaires	EUR 2.671,72
	1 part sociale de catégorie A	
	1 part sociale de catégorie B	
	1 part sociale de catégorie C	
	1 part sociale de catégorie D	
	1 part sociale de catégorie E	
	1 part sociale de catégorie F	
	1 part sociale de catégorie G	
	1 part sociale de catégorie H	
	1 part sociale de catégorie I	
Total:	99.262 parts sociales ordinaires	EUR 9.459.500,-
	82 parts sociales de catégorie A	
	82 parts sociales de catégorie B	
	82 parts sociales de catégorie C	
	82 parts sociales de catégorie D	
	82 parts sociales de catégorie E	
	82 parts sociales de catégorie F	
	82 parts sociales de catégorie G	
	82 parts sociales de catégorie H	
	82 parts sociales de catégorie I	

Les Apports en Nature représentent un montant total de neuf millions quatre cent soixante mille cinq cents euros (EUR 9.460.500,-).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes détenu contre le Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur des Apports en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale des Parts Sociales Emises, avec prime d'émission.».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-deux (99.262) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie A nouvelles, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie B nouvelles, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie C nouvelles, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie D nouvelles, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie E nouvelles, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie F nouvelles, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie G nouvelles, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie H nouvelles et quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie I nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

- « **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) divisé en:
- un million trois cent quarante mille deux cent soixante-deux (1.340.262) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
 - mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2579. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193048/514.

(140215078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 324.890.075,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014193141/11.

(140216140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.050.300,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.584.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014193142/11.

(140216138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.050.300,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.655.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014193143/11.

(140216136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sublime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.195.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Sublime Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

P.L.C. van Denzen / Shehzaad Atchia

Director / Holder of Proxy

Référence de publication: 2014193873/16.

(140215391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 344.050.150,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.224.

—
Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014193144/11.

(140216137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Burberry Luxembourg (No.5) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.225.

—
Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014193145/11.

(140216135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.853.900,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.783.

—
Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014193146/11.

(140216139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 29.165,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.121.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le lundi 1^{er} décembre 2014.*Pour Butterfly AM S.à r.l.*

Mr. Gianpaolo Bianchi

Gérant catégorie A

Référence de publication: 2014193147/14.

(140215288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Barbat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARBAT S.A.

Référence de publication: 2014193150/10.

(140215464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

**NyxCo Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. Bartella S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.865.

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BARTELLA S.A.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 203 du 17 février 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 122.865.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «NyxCo Consulting S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de NyxCo Consulting S.A. (la «Société»).»

2. Changement de la date d'exercice social de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et modification subséquente de l'article 13 (alinéa 1^{er}) des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 13. (1^{er} alinéa).** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de Juin à 14.00 heures.»

5. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice des professions de Conseil Economique et de Comptable à titre indépendant consistant notamment dans la prestation de services et de conseils en matière micro et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprises, en matière fiscale et comptable et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

En rapport avec les activités dont question ci-avant, la société exercera une activité de consultance. Elle pourra également délivrer divers conseils d'organisation, d'administration et de management.

La société pourra également avoir pour objet toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La société pourra également avoir pour objet l'acquisition et la détention, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de brevets, licences, marques et tout autre droit de propriété intellectuelle dans son sens le plus large et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que d'autres investissements, incluant, mais non limités, à l'immobilier.

Le contrôle, la gestion, le développement de ces participations et la mise en valeur de ces participations font également partie de l'objet social.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription et de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.»

6. Divers.

II. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée générale et l'actionnaire unique déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

VI. Que la présente assemblée générale est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «NyxCo Consulting S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de NyxCo Consulting S.A. (la «Société»).»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de sorte que celui-ci commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

Par dérogation, l'exercice ayant débuté le 1^{er} octobre 2014 s'est clôturé anticipativement au 31 décembre 2014, et que le prochain exercice commencera le 1^{er} janvier 2015 pour se terminer au 31 décembre 2015.

Troisième résolution:

Suite au changement d'exercice social, l'assemblée générale modifie l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Quatrième résolution:

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale modifie la date de l'assemblée générale annuelle et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 13. (1^{er} alinéa).** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de Juin à 14.00 heures.»

Cinquième résolution:

L'assemblée générale modifie l'objet social et, par conséquent, modifie l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice des professions de Conseil Economique et de Comptable à titre indépendant consistant notamment dans la prestation de services et de conseils en matière micro et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprises, en matière fiscale et comptable et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

En rapport avec les activités dont question ci-avant, la société exercera une activité de consultance. Elle pourra également délivrer divers conseils d'organisation, d'administration et de management.

La société pourra également avoir pour objet toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La société pourra également avoir pour objet l'acquisition et la détention, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de brevets, licences, marques et tout autre droit de propriété intellectuelle dans son sens le plus large et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que d'autres investissements, incluant, mais non limités, à l'immobilier.

Le contrôle, la gestion, le développement de ces participations et la mise en valeur de ces participations font également partie de l'objet social.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription et de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2014. LAC/2014/55588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193151/113.

(140215992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Becht s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193154/9.

(140215248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Bendor, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.915.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés à Luxembourg le 17 novembre 2014 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L140203267.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENDOR

Un mandataire

Référence de publication: 2014193156/14.

(140215431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Best-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 55, rue J.-P. Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 139.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193157/10.

(140215866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Bewood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 192.364.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Sébastien DESCHAMPHELEIRE, gérant de société, né le 20 février 1975 à Rocourt (Belgique) et demeurant à B-4190 Ferrières, 21, Rue du Centre (Belgique),

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «BEWOOD S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune du Wiltz.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation ou l'exportation de matériaux de construction.

La société sera également active dans les domaines de la communication et du marketing. Elle conseillera des tiers en stratégie commerciale et analyse de marché.

Elle pourra exercer toutes fonctions et mandats et s'intéresser par voie d'apports, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes autres affaires, entreprises ou associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des ressources ou à faciliter l'écoulement des services et produits.

Elle pourra également effectuer et gérer tous investissements et placements tant mobiliers qu'immobiliers dans les limites de la loi.

D'une façon générale, elle peut accomplir toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières soit pour son compte ou pour le compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement avec son objet social, ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- Euro) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2015.

Souscription et libération

La comparante préqualifiée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Sébastien DESCHAMPHELEIRE, prénommé, 100 actions
 Total: 100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,00.-EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et des commissaires aux comptes est fixé à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Sébastien DESCHAMPHELEIRE, gérant de société, né le 20 février 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4190 Ferrières, 21, Rue du Centre.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme de droit luxembourgeois "INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS" S.à r.l., dont le siège social est situé à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 39. 503.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.
- 5) Le siège social est établi à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Sébastien DESCHAMPHELEIRE, susmentionné.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait que suite à la présente constitution de société il devra se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1050-€

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Deschampheleire S., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 24/11/2014. Relation: WIL/2014/929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193159/200.

(140215808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

BJ Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 192.393.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

M. François FAUQUE, chartered accountant, residing professionally at 56, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,

acting as proxy-holder of M John MILLS, manager, born on 28 February 1969 in South Africa, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 7, 2014.

Such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “BJ Investments S.à.r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class

A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the

distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision:

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2015.

Subscription - Payment:

Thereupon, M. John MILLS, prenamed and represented as aforesaid, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

M John MILLS, prenamed.

2. The registered office of the Company is set at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. François FAUQUE, comptable, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de M John MILLS, gérant de sociétés, né le 28 février 1969 en Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BJ Investments S.à.r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants

peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum – Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération:

Ces faits exposés, M. John MILLS, prénommé et représenté comme ci-avant, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital social souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:
M John MILLS, prénommé.
2. Le siège social de la Société est établi au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. FAUQUE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2014. LAC/2014/53328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193163/425.

(140216322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

BNP Paribas General Partner AFVII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014193169/10.

(140215469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Boesen Ihr Gärtner, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.143.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193170/10.

(140215745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Bourmicht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193173/9.

(140216182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Bourmicht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193174/9.

(140216183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

BPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 90.719.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193176/10.

(140216228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Al Lake & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 192.302.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "Al Lake (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B191.566,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, private employee, having its professional address in Belvaux, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 25th of November 2014, and

- "Al Lake S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated on the 26th of November 2014 by the undersigned notary,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 25th of November 2014.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form/Name/Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Al Lake & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) divided into thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by Al Lake S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form or bearer form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one million Euro (EUR 1,000,000.00) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by Al Lake S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.5 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of March at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- Al Lake S.à r.l., prenamed	1 Management Share
2.- Al Lake (Luxembourg) Holding S.à r.l., prenamed	30,999 Ordinary Shares
Total	31,000 Shares

The value of the thirty-one thousand (31,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2014.

188628

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Mrs Isabelle LAPIETRA, accountant, born on 25 January 1974 in Luxembourg and residing at 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgium;

- Mr. Dominique LEGER, accountant, born on 2 December 1971 in Namur, Belgium residing at 22 Rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgium; and

- Mr. Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

II. The registered office of the Company shall be at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «Al Lake (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.566,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée, demeurant professionnellement à Belvaux, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2014, et

- «Al Lake S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 26 novembre 2014 par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme/Dénomination sociale/Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Al Lake & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. **Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandite. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. **Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31,000.00), représenté par trente mille neuf cent quatre vingt-dix neuf (30.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l'«Ac-

tion de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par Al Lake S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par Al Lake S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient adminis-

trateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- Al Lake S.à r.l., précitée	1 Action de Commandité
2.- Al Lake (Luxembourg) Holding S.à r.l., précitée	30.999 Actions Ordinaires
Total	31.000 Actions

Les trente et un mille (31.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Madame Isabelle LAPIETRA, comptable, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg et demeurant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique;

- Monsieur Dominique LEGER, comptable, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique demeurant au 22 rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgique; et

- Monsieur Frédéric FRANCESCONI, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France.

II. Le siège social de la Société est établi au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16198. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014192300/546.

(140214431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Vosne S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.309.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VOSNE S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 171309 incorporated by deed of the undersigned notary on 31 August 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2487 of 5 October 2012 (the "Company").

The meeting is presided by Samia CHABANE, private employee, with professional residence at 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg,

who appointed as secretary Laurence THONON, private employee, with professional residence at 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Samia CHABANE, private employee, with professional residence at 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital in the amount of EUR 816,000 to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 847,000 by creation and issue of 8,160 new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each, vested with the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares, to be fully paid up, together with a share premium of EUR 900 (nine hundred Euros) per Ordinary Share;

2. As the case may be, waiver of the preferential subscription right of the current shareholders.

3. Subscription and fully payment of the 8,160 new Ordinary Shares at an aggregate price of EUR 1,000 per Ordinary Share by the three current Ordinary Shareholders (actionnaires commanditaires) as follows:

- 275 new Ordinary Shares by Mr Georgios Valsamidis to be paid up by a contribution in kind consisting of four thousand six hundred (4,600) common nominal shares in SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 76,143.61; six thousand (6,000) common nominal shares in VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 128,910.91 and six thousand six hundred and thirty-five (6,635) common nominal shares in AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 70,096.09.

- 275 new Ordinary Shares by Mrs Anastasia Pavlopoulou to be paid up by a contribution in kind consisting of four thousand six hundred (4,600) common nominal shares in SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 76,143.61; six thousand (6,000) common nominal shares in VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 128,910.91 and six thousand six hundred and thirty-five (6,635) common nominal shares in AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 70,096.09

- 7.610 new Ordinary Shares by Mr Alexios VALSAMIDIS to be paid up by:

- (1) a contribution in kind consisting of one hundred and fifty-two thousand eight hundred (152,800) preferential nominal shares in SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 2,529,291.97; one hundred and eight thousand (108,000) preferential nominal shares in VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 2,320,396.31; one hundred and thirty thousand and forty-six (130,046) preferential nominal shares in AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME evaluated at EUR 1,373,883.46,- and fifty-nine thousand two hundred and eighty (59,280) common nominal shares in RIPLI SOCIETE ANONYME D'AGRICULTURE ET D'ELEVAGE evaluated at EUR 1,386,230.33; and

(2) a contribution in cash of EUR 197.94.

4. Subsequent amendment of article 6 §1 of the Company's by-laws.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the by the mandatory(ies), the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

III. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting i.e. 300 Ordinary shares and 10 Management shares and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First, Second and third resolution

The general meeting of the shareholders decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred and sixteen thousand Euros (EUR 816,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to eight hundred and forty-seven thousand Euros (EUR 847,000.-) by the issue of eight thousand one hundred and sixty (8,160) new Ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares, to be fully paid up, together with a share premium of nine hundred Euros (EUR 900.-) per Ordinary Share.

Intervention - Subscription - Payment

The general meeting of the shareholders enacts that, as the contribution is made in kind, the preferential subscription right is not applicable.

All the 8,160 new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up at an aggregate price of EUR 1,000 per Ordinary Share by the three current Ordinary Shareholders (actionnaires commanditaires) as follows:

- (1) by Mr Georgios Valsamidis, residing in L-1208 Luxembourg, 6, Rue François Baclesse, hereby represented by Samia CHABANE, prenamed by virtue of a proxy given under private seal as mentioned here above, who declares to subscribe and fully pay up two hundred and seventy-five (275) new Ordinary Shares by a contribution in kind consisting of:

- four thousand six hundred (4,600) common nominal shares in SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 15451 N. Psychiko (Athens), 13, Solomou (Greece), registered with the Companies Registrar in Athens under number 005278301000, evaluated to EUR 76,143.61.

- six thousand (6,000) common nominal shares in VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Greece), registered with the Companies Registrar in Cyclades under number 047961538000, evaluated to EUR 128,910.91.

- six thousand six hundred and thirty-five (6,635) common nominal shares in AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Greece), registered with the Companies Registrar in Cyclades under number 048046238000, evaluated to EUR 70,096.09.

The amount of EUR 150.61 shall be allocated to a reserve account.

- (2) by Mrs Anastasia Pavlopoulou, residing in L-1208 Luxembourg, 6, Rue François Baclesse hereby represented by Samia CHABANE, prenamed by virtue of a proxy given under private seal as mentioned here above, who declares to subscribe and fully pay up two hundred and seventy-five (275) new Ordinary Shares by a contribution in kind consisting of:

- four thousand six hundred (4,600) common nominal shares in SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 15451 N. Psychiko (Athens), 13, Solomou (Greece), registered with the Companies Registrar in Athens under number 005278301000, evaluated to EUR 76,143.61.

- six thousand (6,000) common nominal shares in VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Greece), registered with the Companies Registrar in Cyclades under number 047961538000, evaluated to EUR 128,910.91.

- six thousand six hundred and thirty-five (6,635) common nominal shares in AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Greece), registered with the Companies Registrar in Cyclades under number 048046238000, evaluated to EUR 70,096.09.

The amount of EUR 150.61 shall be allocated to a reserve account.

- (3) by Mr Alexios VALSAMIDIS, born in Amarousio (Greece) on November 21, 2001, residing in L-1208 Luxembourg, 6, Rue François Baclesse, acting through his legal representatives his father Mr Georgios Valsamidis, prenamed and his mother Mrs Anastasia Pavlopoulou, prenamed, hereby represented by Samia CHABANE, prenamed by virtue of a proxy given under private seal as mentioned here above, who declares to subscribe and fully pay up seven thousand six hundred and ten (7,610) Ordinary Shares by:

(1) a contribution in kind consisting of:

- one hundred and fifty-two thousand eight hundred (152,800) preferential nominal shares in SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 15451 N. Psychiko (Athens), 13, Solomou (Greece), registered with the Companies Registrar in Athens under number 005278301000, evaluated to EUR 2,529,291.97.

- one hundred and eight thousand (108,000) ordinary shares in VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Greece), registered with the Companies Registrar in Cyclades under number 047961538000, evaluated to EUR 2,320,396.31.

- one hundred and thirty thousand and forty-six (130,046) preferential nominal shares in AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME a limited company under Greek laws, having its registered office at 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Greece), registered with the Companies Registrar in Cyclades under number 048046238000, evaluated to EUR 1,373,883.46, and

- fifty-nine thousand two hundred and eighty (59,280) common nominal shares in RIPLI SOCIETE ANONYME D'AGRICULTURE ET D'ELEVAGE a limited company under Greek laws, having its registered office at 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Greece), registered with the Companies Registrar in Cyclades under number 047953538000, evaluated to EUR 1,386,230.33.

(2) a contribution in cash of EUR 197.94 (one hundred and ninety-seven euros ninety-four cents).

The amount of EUR 197, 94 (one hundred and ninety-seven euros ninety-four cents) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

A valuation report has been drawn-up on October 29, 2014 by H.R.T. Révision S.A., cabinet de révision agréée, with its registered in L - 8030 Strassen, 163, rue de Kiem, RCS Luxembourg B 51238, represented by Mrs Brigitte Denis, réviseur d'entreprises agréé, wherein the hereabove contributions in kind of an aggregate amount of eight million one hundred and sixty thousand one hundred and three euros twenty-nine cents (EUR 8,160,103.29) and the contribution in cash split into EUR 816,000 as share capital and EUR 7,344,000 into share premium has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

"Based on our procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the shares of the Greek companies Sinel Ventures SA, Varix SA, Akina SA and Ripli SA to contribute and the contribution in cash of EUR 197.94 does not correspond at least to the share capital increase of EUR 816,000 together with a share premium of EUR 7,344,000 and represented by 8,160 new shares of VOSNES S.C.A. of EUR 100 each and a share premium of EUR 900 per share."

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the legal and beneficial ownership of the contributions has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution:

Each of the three contributors acting on his own, represented as stated hereabove declares, that he is the sole full owners of the contributed shares, that there exists no legal or conventional impediments to the free transferability of the contributions to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions shall be given upon signature of this deed to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

Fourth resolution

The general meeting decides to subsequently amend article 6 §1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 6. §1.** The Company has a subscribed share capital of eight hundred and forty-seven thousand Euros (EUR 847,000.-) divided into eight thousand four hundred and sixty (8,460) Ordinary Shares and ten (10) Management Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

188636

Statement

The undersigned notary states in compliance with Article 103 and Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-).

Powers

The appearing persons, acting in their hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, do hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxemburg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le quatorze novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions VOSNE S.C.A., avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 171309, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2487 du 5 octobre 2012 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Samia CHABANE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Laurence THONON, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Samia CHABANE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 816.000 afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 à EUR 847.000 par création et émission de 8.160 nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les Actions Ordinaires existantes, à libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de EUR 900 (neuf cents euros) par Action Ordinaire;

2. Le cas échéant, renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels.

3. Souscription et paiement intégral des 8.160 Actions Ordinaires pour un prix total de EUR 1.000 par Action Ordinaire par les trois actionnaires commanditaires actuels comme suit:

- 275 nouvelles Actions Ordinaires par Mr Georgios Valsamidis et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en quatre mille six cents (4.600) actions ordinaires nominales de la société SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 76.143,61; six mille (6.000) actions ordinaires nominales de la société VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 128.910,91 et six mille six cent trente-cinq (6.635) actions ordinaires nominales de la société AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 70.096,09,-.

- 275 nouvelles Actions Ordinaires par Madame Anastasia Pavlopoulou et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en quatre mille six cents (4.600) actions ordinaires nominales de la société SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 76.143,61; six mille (6.000) actions ordinaires nominales de la société VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 128.910,91 et six mille six cent trente-cinq (6.635) actions ordinaires nominales de la société AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 70.096,09.

- 7.610 nouvelles Actions Ordinaires par Mr Alexios Valsamidis et libération de celles-ci, par:

- (1) un apport en nature consistant en cent cinquante-deux mille huit cents (152.800) actions nominales préférentielles de la société SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 2.529.291,97; cent huit mille (108.000) actions nominales préférentielles de la société VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR

2.320.396,31; cent trente mille quarante-six (130.046) actions nominales préférentielles de la société AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 1.373.883,46,- et cinquante neuf mille deux cent quatre-vingt (59.280) actions ordinaires nominales de la société RIPLI SOCIETE ANONYME D'AGRICULTURE ET D'ELEVAGE, apport évalué à EUR 1.386.230,33; et

(2) par un apport en espèces de EUR 197,94.

4. Modification subséquente de l'article 6 §1 des statuts de la Société.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les mandataires, membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être enregistrées avec elles.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 300 actions ordinaires et 10 actions de commandité, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première, Deuxième et troisième résolutions

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de huit cent seize mille euros (EUR 816.000) afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) au montant de huit cent quarante-sept mille euros (EUR 847.000) par la création et l'émission de huit mille cent soixante (8.160) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les Actions Ordinaires existantes, à libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de EUR 900 (neuf cents euros) par Action Ordinaire.

Intervention - Souscription - Libération

L'assemblée générale des actionnaires constatant que l'apport est réalisé en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels n'est pas applicable.

Toutes les 8.160 Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement au prix total de EUR 1.000 (mille euros) par nouvelle action Ordinaire par les trois actionnaires commanditaires actuels comme suit:

- (1) Monsieur Georgios Valsamidis, demeurant à L-1208 Luxembourg, 6, Rue François Baclesse et représenté par Samia CHABANE, précitée, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant qui déclare souscrire et libérer intégralement deux cent soixante-quinze (275) nouvelles Actions Ordinaires par un apport en nature consistant en:

- en quatre mille six cents (4.600) actions ordinaires nominales de la société SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME de droit grec avec siège social au 15451 N. Psychiko (Athènes), 13, Solomou (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Athènes sous le numéro 005278301000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 76.143,61;

- six mille (6.000) actions ordinaires nominales de la société VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME de droit grec avec siège social au 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Cyclades sous le numéro 047961538000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 128.910,91;

- six mille six cent trente-cinq (6.635) actions ordinaires nominales de la société AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME, apport évalué à EUR 70.096,09,- de droit grec avec siège social au 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Cyclades sous le numéro 048046238000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 70.096,09.

Le montant de EUR 150,61 est alloué à un compte de réserve.

- (2) Madame Anastasia Pavlopoulou, demeurant à L-1208 Luxembourg, 6, Rue François Baclesse et représentée par Samia CHABANE, précitée, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant qui déclare souscrire et libérer intégralement deux cent soixante-quinze (275) nouvelles Actions Ordinaires par un apport en nature consistant en:

- quatre mille six cents (4.600) actions ordinaires nominales de la société SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME de droit grec avec siège social au 15451 N. Psychiko (Athènes), 13, Solomou (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Athènes sous le numéro 005278301000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 76.143,61;

- six mille (6.000) actions ordinaires nominales de la société VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME de droit grec avec siège social au 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Cyclades sous le numéro 047961538000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 128.910,91;

- six mille six cent trente-cinq (6.635) actions ordinaires nominales de la société AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME, de droit grec avec siège social au 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Cyclades sous le numéro 048046238000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 70.096,09.

Le montant de EUR 150,61 est alloué à un compte de réserve.

- (3) Monsieur Alexios Valsamidis, demeurant à L-1208 Luxembourg, 6, Rue François Baclesse agissant par ses représentants / administrateurs légaux son père Monsieur Georgios Valsamidis, précité et sa mère Madame Anastasia Pavlopoulou, précitée, représenté par Samia CHABANE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing comme indiqué ci-avant qui déclare souscrire et libérer intégralement sept mille six cent dix (7.610) nouvelles Actions Ordinaires par:

(1) un apport en nature consistant en:

- cent cinquante-deux mille huit cents (152.800) actions nominales préférentielles de la société SINEL VENTURES SOCIETE FONCIERE ANONYME de droit grec avec siège social au 15451 N. Psychiko (Athènes), 13, Solomou (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Athènes sous le numéro 005278301000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 2.529.291,97;

- cent huit mille (108.000) actions nominales préférentielles de la société VARIX SOCIETE FONCIERE ANONYME de droit grec avec siège social au 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Cyclades sous le numéro 047961538000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 2.320.396,31;

- cent trente mille quarante-six (130.046) actions nominales préférentielles de la société AKINA SOCIETE FONCIERE ANONYME de droit grec avec siège social au 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Grèce) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Cyclades sous le numéro 048046238000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 1.373.883,46;

- cinquante neuf mille deux cent quatre-vingt (59.280) actions ordinaires nominales de la société RIPLI SOCIETE ANONYME D'AGRICULTURE ET D'ELEVAGE de droit grec avec siège social au 84401 Naoussa Paros, 0, Naoussa (Greece), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Cyclades sous le numéro 047953538000 pour une contre-valeur équivalant à EUR 1.386.230,33; et

(2) un apport en espèces de EUR 197,94 (cent quatre-vingt-dix-sept euros quatre-vingt-quatorze cents).

Le montant de EUR 197,94 (cent quatre-vingt-dix-sept euros quatre-vingt-quatorze cents) est à la disposition de la Société, preuve ayant été présentée au notaire.

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 29 octobre 2014 par la société H.R.T. Révision S.A., cabinet de révision agréé, avec siège social à L - 8030 Strassen, 163, rue de Kiem, RCS Luxembourg B 51238, représentée par Madame Brigitte Denis, réviseur d'entreprises agréé, suivant lequel les apports en nature ci-dessus d'un montant total de EUR 8.160.103,29 (huit millions cent soixante mille cent trois euros vingt-neuf cents) répartis à hauteur de EUR 816.000 en capital social et EUR 7.344.000 en prime d'émission ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Based on our procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the shares of the Greek companies Sinel Ventures SA, Varix SA, Akina SA and Ripli SA to contribute and the contribution in cash of EUR 197.94 does not correspond at least to the share capital increase of EUR 816,000 together with a share premium of EUR 7,344,000 and represented by 8,160 new shares of VOSNES S.C.A. of EUR 100 each and a share premium of EUR 900 per share."

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport:

Preuve de la propriété juridique et économique des apports a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

Chacun des trois apporteurs, représentés comme dit ci-avant, déclare, chacun pour ce qui le concerne, qu'il est le seul plein propriétaire des actions apportées et qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert des apports à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable des apports à la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 §1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. §1. «La Société a un capital souscrit de huit cent quarante-sept mille euros (EUR 847.000,-) représenté par huit mille quatre cent soixante (8.460) Actions Ordinaires et par dix (10) Actions de Commandité, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 103 et de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, nouveau ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Pouvoirs

Les personnes comparantes, es qualité qu'elles agissent, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Samia Chabane, Laurence Thonon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 novembre 2014. LAC / 2014 / 53989. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014192227/339.

(140213575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Fidocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 99.845.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014193394/10.

(140215406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Fiduciaire Arbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 97.573.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193395/10.

(140215914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Financial Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 112.560.

Les comptes annuels de la société Financial Investments Company S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193400/10.

(140215993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

AFI.ESCA Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 175.720.

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Christian BURRUS, dirigeant de sociétés, né à Nancy (France) le 27 décembre 1959, demeurant à CH-1936 Verbier, 31, Chemin du Moulin,

détenteur de huit cent quatre-vingt-un mille six cent quarante-neuf (881.649) parts sociales.

2) Monsieur Jean-Paul BURRUS, dirigeant de sociétés, né à Saint-Dié (France) le 18 juin 1954, demeurant à CH-1936 Verbier, Chemin des Vernes,

détenteur de cent quarante-trois mille cent soixante-deux (143.162) parts sociales.

3) Madame Laurence PAPEIANS de MORCHOVEN, sans profession, née à Saint-Dié (France) le 18 novembre 1955, demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue de Montjoie, 141,

détentrice de cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-cinq (135.455) parts sociales.

4) Madame Janine BURRUS, sans profession, née à Versailles (France) le 16 mai 1931, demeurant à CH-1936 Verbier, 6, Chemin des Vernes, détentrice de trente-trois mille huit cent seize (33.816) parts sociales.

5) Monsieur Paul BURRUS, retraité, né à Senones (France) le 2 octobre 1920, demeurant à CH-1936 Verbier, 6, Chemin des Vernes,

détenteur d'une (1) part sociale.

Tous les cinq ici représentés aux fins des présentes par Monsieur JeanMarie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées en date des 24 et 31 octobre 2014 et 2 et 3 novembre 2014.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "AFI.ESCA Holding s.à r.l." (numéro d'identité 2013 24 07 925), avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 175.720, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 1027 du 30 avril 2013 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2571 du 16 octobre 2013 et en date du 18 novembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 21 du 3 janvier 2014 et par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, numéro 1882 du 18 juillet 2014,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Leudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} décembre 2014. Relation: CAP/2014/4527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193079/52.

(140216078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.